

La lettre Agricole de l'Oudon

Août 2010 - Numéro 11

Sommaire

..... Quelle valorisation pour les prairies humides ?

..... Zones humides : Questions / Réponses

..... La prairie multi-espèces : pour une implantation réussie

..... Engrais de ferme : fertiliser au moindre coût

Edito

Cette nouvelle Lettre est consacrée à la prairie qui représente une part importante de la surface agricole de notre bassin.

L'activité de l'élevage contribue fortement au maintien des prairies qui ont des intérêts multiples : stocks fourragers, préservation de la ressource en eau, diversité et richesse biologique, forte identité paysagère...

Dans ce numéro, nous parlerons de l'implantation et de la valorisation de la prairie qu'elle soit permanente, multi-espèces, humide...

J.-L. LARDEUX Co-président Comité Pilotage Agricole

D. BEYLICH Président de la Commission Locale de l'Eau

J. RONCIN Vice-Président du Syndicat de Bassin Oudon Sud (SBOS)

..... Quelle valorisation pour les prairies permanentes de bord de cours d'eau ?

La végétation des prairies situées dans la proximité immédiate d'un cours d'eau est largement influencée par le niveau d'engorgement en eau voire du caractère inondable. La diversité floristique y est souvent importante. Le caractère multi-espèces de ces prairies leur confère une grande robustesse. Elles sont capables « d'encaisser » des aléas climatiques importants que les espèces fourragères sélectionnées ont souvent du mal à supporter. Contraintes par la portance, ces prairies ont des atouts qu'il est intéressant de valoriser au sein du système fourrager.



récolte à foin d'une prairie permanente humide

Deux grands types de prairies

Des **prairies « hautes »** plus portantes, marquées par des périodes de pâturage débutant dès le printemps. Ces prairies renferment bien souvent des graminées très gazonnantes comme les agrostis, le pâturin commun, des ray-grass anglais, des légumineuses comme le trèfle blanc et des espèces diverses comme la renoncule rampante que les animaux ont tendance à trier. La valeur fourragère de ces prairies hautes est moyenne (à bonne lorsque les légumineuses sont présentes). En respectant quelques précautions sanitaires, ces prairies permettent une bonne valorisation par des animaux à moindres besoins comme les génisses laitières ou allaitantes, les vaches tarées. Elles peuvent aussi jouer un rôle tampon avec des prairies temporaires plus séchantes.

Suite de l'article >>>

Des prairies « basses » beaucoup plus engorgées voire inondées une période de l'année.

Dans ces prairies, la végétation est marquée par la présence de grandes graminées comme le vulpin des prés, la houlque laineuse, la fléole des prés, la baldingère dans les zones les plus engorgées. Les légumineuses sont peu présentes. La récolte en foin est souvent privilégiée. Elle est suivie d'une valorisation des repousses sur l'été et l'automne par des animaux à moindres besoins. La valeur fourragère peut être qualifiée de faible à moyenne. Les foins récoltés sont grossiers, fibreux et valorisables dans la ration des vaches laitières.

Des repousses d'automne de qualité

Si au printemps, les conditions d'exploitation sont rendues difficiles par le manque de portance, les repousses d'automne sont souvent de bonne qualité et facilement valorisables. Ce pâturage d'automne permet de faire accéder la lumière au plateau de tallage des graminées et est bénéfique à la pérennité de ces prairies. Attention toutefois à ne pas "matraquer" ces couverts par un hivernage prolongé : ces prairies robustes peuvent aussi se dégrader.

Avec quelques espèces parfois difficiles à gérer

Joncs, orties, chardons sont les principales espèces qui peuvent poser problèmes dans ces prairies. Elles reflètent des sols très humides (joncs) ou riches en matières organiques (orties, chardons). Seules les jeunes pousses de ces espèces rhizomateuses sont consommées. L'alternance des modes d'exploitation (fauche + pâture), la fauche avant grenaison suivi d'un pâturage sur les rejets, la fauche d'automne pour limiter la mise en réserve dans le rhizome sont des moyens qui permettent de freiner le développement de ces espèces parfois envahissantes.

Patrice PIERRE - Ch. Ag.
02 43 70 10 70

Dans le bassin versant de l'Oudon, 71% des zones humides identifiées comme stratégiques pour la gestion de l'eau sont des prairies humides, soit une surface de 490 ha.

Zones humides : Questions / Réponses

La lettre Inf'eau Oudon spéciale zones humides, éditée en décembre 2009 par la Commission Locale de l'Eau (CLE), a suscité des réactions sur des thèmes divers (hydraulique, urbanisation, finances,...). La présente lettre agricole est l'occasion de revenir sur deux questions liées à l'agriculture.

*Comment valoriser des prairies humides ?
(Traité p.1 et 2)*

*Quel est le coût d'une zone humide ?
Comment évaluer sa valeur
et en retirer un bénéfice ?*

Un bénéfice pour la Société - La valeur économique d'un milieu naturel se mesure en identifiant les fonctions et les services qu'il rend par comparaison avec ce qu'il faudrait dépenser pour assurer les mêmes fonctions de manière artificielle. C'est ainsi que les fonctions d'épuration de l'eau, de soutien des étiages, de lutte contre les inondations ou encore d'activités récréatives de 20 000 hectares de zones humides ont une valeur estimée de 400 à 1 400 millions d'euros sur 50 ans en France métropolitaine. Le coût de leur préservation représente entre 200 et 300 millions d'euros sur 50 ans, sans compter le bénéfice pour les exploitants éventuels. Il est donc préférable de conserver les zones humides.

Un bénéfice pour l'exploitant : Dans le bassin versant de l'Oudon, la valorisation de prairies humides ne pénalise pas la rentabilité du système et peut même contribuer à le rendre plus robuste. Les prairies humides permettent d'assurer un pâturage en période de sécheresse. La prairie humide doit dans ce cas être intégrée au système d'exploitation.

En Limousin, dans un autre contexte agricole, un éleveur qui utilise des prairies humides retire un excédent brut d'exploitation supérieur à un éleveur équivalent sans prairies humides. Il a moins de dépenses en fourrage et moins d'apports d'amendements et d'engrais.

Une parcelle peut être exonérée en tout ou partie de taxe foncière. Il faut s'adresser au Maire chargé d'établir la liste des parcelles concernées (art. 1395 D du Code général des impôts).

Dans la prochaine Lettre agricole de l'Oudon, nous traiterons de la question zones humides et PAC.



une prairie de fond de vallée humide
sur le bassin versant de l'Araize

Pour aller plus loin :

- « Zones humides infos n°66 » sur http://www.snpn.com/IMG/pdf/ZHI_66.pdf ;
- « L'incidence des zones humides sur des exploitations agricoles du Limousin » extrait d'un colloque sur http://www.info-eau-adourgaronne.fr/PDF/echanges_zones_humides_servent_qqqch.pdf.

La prairie multi-espèces : une diversité pour une implantation réussie

La réussite de la prairie multi-espèces passe par un choix judicieux des espèces. Il est important également de soigner la préparation du lit de semences. Les conditions de semis constituent la touche finale de l'implantation.

Les légumineuses ont un rôle de « moteur azoté »

L'objectif est de garder l'équilibre entre les différentes espèces pas trop agressives et adaptées au milieu. Les légumineuses ont un rôle de « moteur azoté » et augmentent la valeur alimentaire des fourrages. Selon les conditions et la valorisation, on associera du trèfle blanc et du trèfle hybride en situation normale ou humide, de la luzerne et du lotier corniculé en situation plus séchante. Pour les graminées, retenir la fétuque élevée, le ray-grass anglais demi-tardif, le ray-grass hybride ainsi que le pâturin des prés. La fétuque des prés et la fléole des prés s'adaptent aux parcelles plus humides.

La préparation du sol peut être simplifiée

Les graines des espèces fourragères sont très petites et ont peu de réserves. Le sol doit donc être travaillé et homogène en profondeur mais fin et tassé en surface pour

que les feuilles sortent rapidement. Le meilleur précédent pour l'implantation est une céréale, comme le triticale. La préparation du sol peut être simplifiée, avec un déchaumage dès les premières pluies. Un covercrop est ensuite utilisé en 2 passages croisés. Il travaille la terre sur 5 à 10 cm et joue un rôle de faux-semis. Les adventices levées sont détruites avec une herse rotative. La parcelle est enfin roulée avant le semis, sans trop la lisser.

Compter en moyenne 28 kg de semences/ha

Le semis se fait fin août-début septembre. Avec un semoir à céréales, il faut lever les bottes pour que la graine tombe sur le sol presque à la volée. Pour l'épandeur centrifuge, limiter la largeur à 6 m pour une bonne répartition des graines. Un roulage est conseillé en post-semis. Le but étant d'avoir 300 à 500 plants au m², compter en moyenne 28 kg de semences/ha. Les graines sont enfouies entre 1 et 1,5 cm de profondeur pour assurer une bonne levée sans pour autant rester en surface.

Aude BRACHET - Ch. Ag. 49

02 41 94 74 00

Témoignage

François Delanoë, éleveur de limousines à Challain la Potherie, a mis en place 15 ha de prairie multi-espèces il y a 2 ans et 11 ha l'année dernière. Il envisage de renouveler toutes ses prairies (43 ha) de la sorte.

« Cette année, avec mes multi-espèces, j'ai trop d'herbe avec un chargement de 2 UGB /ha !

Pour l'implantation, je fais un labour puis un semis combiné comprenant un rouleau à disques, un semoir à céréales (je relève les bottes), et la herse étrille du semoir servant à cacher les graines. Ensuite je passe un coup de rouleau dentelé. Je sème 4 à 5 espèces de graminées et 3 de légumineuses. Je mélange le maximum d'espèces (à la bétonnière) pour faire à la fois de la fauche et du pâturage. Je sème par tranche de 3 ha pour éviter que le trèfle tombe dans le fond du semoir. Pour avoir des parcelles plus propres, je conseille d'ensiler ou d'enrubanner les



premières coupes. Il faut chercher à limiter la surface par UGB au déprimage pour pâturer ras et permettre au trèfle de se développer. »

Engrais de ferme sur prairie : fertiliser au moindre coût

La valorisation des matières organiques sur prairie est une bonne solution tant du point de vue économique qu'environnemental. L'épandage sur prairie permet des économies en se substituant à des engrais minéraux. Il augmente la surface qui reçoit des apports de matières

organiques et améliore la répartition de ces effluents sur cette surface. Ces apports sont à privilégier sur prairies fauchées/pâturées ou fauchées exclusivement pour limiter les risques de lessivage de nitrates.

Suite de l'article >>>



Une table d'épandage permet de réaliser un épandage homogène et à faible dose (15 t/ha)

Fumier vieilli : Un bon engrais complet pour l'hiver

Préférer l'épandage de fumiers marnés ou compostés à celui des fumiers frais sur prairie car ils sont d'une part assainis et d'autre part plus faciles à épandre. Ces produits sont à effet azote lent. Seulement 10% de l'azote contenu est utilisable la première année, le reste minéralise les années suivantes. A l'inverse, le phosphore et la potasse contenus dans ces fumiers sont aussi

facilement utilisables que des engrais chimiques. Afin de permettre à la prairie de « digérer » un apport de fumier, l'épandage est conseillé pendant la période hivernale de repos de la prairie et après le dernier nettoyage.

La prairie aime le lisier au printemps

Les lisiers sont des produits à effet azote rapide, entre 70 et 80% de l'azote est utilisable par la prairie en place la première année. Pour profiter au mieux de ses propriétés fertilisantes, l'épandage de lisier doit coïncider avec le démarrage de la pousse de l'herbe entre février et avril.

Lucie ROCTON - Ch. Ag. 53
02 43 70 10 70

MAINE ET LOIRE : DERNIÈRE MINUTE

Parution d'un arrêté interdisant l'application de produits phytopharmaceutiques à proximité des milieux aquatiques. Utilisateurs concernés : collectivités, particuliers, agriculteurs et entrepreneurs - Info : <http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr>

Agenda/Manifestations

JE TRIE FERME : plusieurs collectes

EN MAINE ET LOIRE :

- du 6 au 10 septembre : Enrubannage, bâches ensilage, plastiques fins, ficelles.
- jusqu'au 29 octobre : Huile de vidange de moteurs et hydrauliques (inscription auprès de la Chambre d'Agriculture).
- du 22 au 26 novembre : Emballages Vides de Produits Phytosanitaires + Emballages Vides de Produits d'Hygiène en Elevage Laitier (les sacs de collecte sont à retirer auprès de votre distributeur)
Contact : 02 41 96 75 79

ET MAYENNE :

- du 2 au 5 novembre : bâches ensilage, enrubannage (en paquets séparés).
Contact : 02 43 67 38 58

MECASOL CUMA 2010, jeudi 23 septembre à St-Denis-la-Chevasse

(près de la Roche-sur-Yon) en Vendée : Techniques sans labour

- entre 10h et 11h30, 3 ateliers : apprendre et connaître son sol ; coûts/travail/équipements ; couverts végétaux.
- de 11h30 à 16h00 : Démonstrations commentées et forum.

Votre avis nous intéresse !

Dans le prochain numéro, nous reviendrons sur notre enquête de satisfaction sur la Lettre agricole de l'Oudon. Merci à ceux qui ont contribué à cette étude.

La charte des préconisateurs est adoptée

Le texte de la charte sur les pratiques agricoles a été adopté le 11 juin dernier par le comité de pilotage à vocation agricole de l'Oudon. Cette charte est le résultat d'un travail concerté entre les techniciens des différents organismes de conseils agricoles, des coopératives et négociants du territoire ainsi que les services de l'Etat et financeurs. Elle marque la volonté de tous d'aller dans la même direction et d'atteindre les objectifs d'amélioration de la qualité des eaux brutes.

La charte contient 8 chapitres, parmi lesquels :

- les conseils à promouvoir sur les cultures, l'épandage des engrais de ferme, les prairies, l'utilisation des produits phytosanitaires...
- la mise en place de deux référentiels propres au bassin versant de l'Oudon : reliquats sortie d'hiver et effluents d'élevage.
- le diagnostic - conseil et le plan personnalisé d'accompagnement des exploitants.

Chaque organisme est désormais invité à signer la charte et s'engager dans sa mise en œuvre.

Une communication plus détaillée aura lieu à l'automne prochain.

Rachel LABRUNIE - CLE
02 41 92 52 84

La Lettre Agricole de l'Oudon est une publication de la Commission Locale de l'Eau.

4 rue de la Roirie - 49500 SEGRE
Directeur de la publication :

M. BEYLICH

Rédaction :

Chambre d'Agriculture 49 & 53 et CLE

Création : CREANOVA Angers

Impression : PGR

Crédits photo :

Chambre d'agriculture et CLE
Papier recyclé - Encres végétales
Bulletin édité à 5000 exemplaires.

ISSN : N° 1632 - 9228

La Lettre de l'Oudon est le fruit du travail du Comité de Pilotage à vocation agricole qui rassemble agriculteurs, services de l'Etat, collectivités locales, coopératives, distribution et négociants... L'objet de cette instance vise à reconquérir la qualité de l'eau.



Établissement public du ministère chargé du développement durable



La lettre Agricole de l'Oudon